



OPEN BAR LE CROISIC

No kill

SAMEDI 8 JUIN 2024



REGLEMENT DU CONCOURS

1 REGLES GENERALES

- Le concours de pêche au bar « no kill » du CCC fishing club du Croisic est ouvert aux bateaux avec au minimum un armement côtier
- Les embarcations auront maximum 3 personnes à bord et pourront avoir maximum 3 cannes en action de pêche.
- La pêche se fera exclusivement à la canne au leurre.
- Des contrôles auront lieu sur les zones de pêches.
- Les bateaux commissaires assureront la surveillance générale de la manifestation et seront identifiables grâce à la flamme du club appuyée d'une flamme rouge. Ils seront joignables sur le canal VHF 72 ou par téléphone
- Chaque bateau participant aura un numéro attribué, recevra une fiche d'identification au préalable et une fiche avec les contacts de sécurité
- Les participants devront posséder un dispositif pour maintenir les poissons vivants jusqu'à leur mesure.
- Les mineurs pourront participer au concours sous réserve d'être accompagnés par un représentant légal (pièce justificative à fournir) ou munis d'une autorisation parentale.
- En cas d'impossibilité de maintenir le concours pour des raisons de météo, le concours pourrait être reporté le **samedi 22 juin 2024**

- Possibilité d'hébergement des bateaux et de mise à l'eau au port de plaisance le vendredi et/ou le samedi SUR demande
- Chaque bateau doit être assuré
- Un chèque de caution de 50€ sera demandé au briefing pour la remise des cagnards

2 SECURITE

- Les propriétaires des bateaux restent seuls maîtres à bord et totalement responsables des personnes embarquées. Ils doivent pouvoir justifier, si nécessaire, d'être dotés de l'ensemble des équipements de sécurité règlementaires nécessaires à bord de leur embarcation.
- La zone de départ de la compétition sera définie par le bateau commissaire principal. La vitesse de liaison entre le port et cette zone sera limitée à 3 nœuds. Lorsque le départ sera donné par VHF et si possible appuyer d'un signal sonore.
- La possession d'une VHF, d'un téléphone portable et le port d'un gilet de sauvetage par personne sont OBLIGATOIRES.
- **La participation au briefing le vendredi soir est obligatoire.**
- Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès des Affaires maritimes locales. Ces dernières peuvent imposer des règles de sécurité spécifiques à leur zone qui seront alors précisées au briefing.
- Chaque embarcation doit rester joignable par VHF ou téléphone portable toute la durée de la manifestation en cas de problème de sécurité ou suspension pour cause de météo notamment

- Afin de respecter les postes de prospection de chaque concurrent, une distance minimale de 50m entre les bateaux est obligatoire. Il est interdit de passer dans la dérive d'un autre concurrent.
- Tout navire se doit de porter assistance à un navire en difficulté.

3 ZONE DE PECHE / ZONES DE MESURE

La zone de pêche se situe au large du Croisic. Elle est délimitée par une ligne partant de la pointe du Castelli et passant par les Bayonnelles, le Bonen du four, l'extrémité ouest du plateau du four, Goué Vas du Four et la pointe du Croisic.

Les points de mesure seront connus et strictement respectés. Ils seront adaptés en fonction du nombre de participants et communiqués lors du briefing le vendredi 7 juin 2024 au soir.

Ils se situeront par principe sur :

- La zone côtière devant le Croisic
- La zone du plateau du Four

4 MESURES

Les poissons retenus seront seulement les bars :

- **D'une manière générale, les poissons atteignant au minimum la limite légale**
- **Les poissons mesurés par un commissaire remis vivants à l'eau**

Seuls les bateaux commissaires seront habilités aux mesures des poissons. Les participants viendront bord à bord des bateaux commissaires sur les points de mesures prédéfinies et non l'inverse.

Toute prise de bar inférieure à la limite légale doit être immédiatement et délicatement remise à l'eau.

L'échange de prises entre bateau est formellement interdit. Tout équipage suspecté de fraude ne sera pas classé. (Décision prise par l'ensemble des commissaires)

Les tailles sont arrondies au nombre entier le plus proche. Les prises inférieures à la limite légale ne feront l'objet d'aucun arrondi.

5 CLASSEMENT

L'équipage gagnant est l'équipage qui aura le plus de point.

Le barème des points est aligné sur la longueur des prises : 1 cm égale 1 point. Seuls les cinq plus grands bars de la journée seront pris en compte dans le calcul total des points par équipage.

Tout poisson présenté mort ou trop fébrile (à la diligence du commissaire) entraîne une pénalité de 20 points.

Il est obligatoire de posséder d'un dispositif ou contenant permettant la conservation en bonne santé des prises à bord.

En cas d'égalité, l'équipage qui aura le plus grand poisson gagnera. S'il y a encore égalité, l'équipage qui aura le deuxième plus grand poisson gagnera...

Il y aura de nombreux lots en fonction du classement par équipage et un lot individuel pour le pêcheur qui aura pris le plus grand poisson.

6 PROGRAMME / DEROULE

Vendredi 7 juin 2024 :

16h 18h00 : Présence obligatoire pour émargement, pointage, remise des cagnards, remise des points de mesures

18h30 briefing obligatoire + pot de l'amitié

Samedi 8 juin 2024 :

7h00 ouverture pointage sur l'eau (sortie du port comme vu au briefing)

7h30 départ

17h : fin du pointage retour (chaque participant peut décider de quitter à n'importe quel moment la manifestation sous réserve du pointage ou appel au bateau commissaire principal)

18h00 accueil des participants à l'ancienne criée

18h30 remise des prix à l'ancienne criée

19h00 pot de l'amitié

21h00 repas dansant avec Dj (supplément demandé, accompagnateurs autorisés et bienvenus)

7 INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS

- La participation au concours est fixée à 30€ par participant
- Le bateau sera **pré-inscrit** à réception de la fiche d'inscription (possible par mail). L'inscription sera validée qu'après réception d'un chèque du paiement global ou d'un acompte de 50€ par bateau.
- Les inscriptions/préinscriptions peuvent se faire :
 - ✓ Par courrier reçu au plus tard jeudi 6 juin 2024 à l'adresse suivante : CCC FISHING CLUB 35, rue du Renouin 44490 LE CROISIC
 - ✓ Au près du Club lors des permanences du samedi matin entre 11H30 et 13h30 jusqu'au samedi 1^{er} juin 2024
 - ✓ Lors du pointage au Club le vendredi 7 juin 2024 **16h à 17h00** au niveau de l'ancienne criée à côté du magasin de la SNSM
 - ✓ Par mail : cccfishingclub@gmail.com
- Renseignements et téléchargement des pièces :
 - Sur le site Internet : cccroisicais.com
 - Par mail : cccfishingclub@gmail.com

8 DROITS

Le chef de bord par le seul fait de sa participation au concours accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.